

Intégration économique : Procédure accélérée

QUESTION

Que pense le Canada de la disparition apparente de la procédure accélérée aux États-Unis? Cela ne met-il pas en péril l'ALEA et les autres accords commerciaux régionaux ou internationaux?

RÉPONSE SUGGÉRÉE

- Aucunement. Les pays de l'ALEA sont optimistes par rapport à la question de l'intégration économique et de la libéralisation du commerce dans l'Hémisphère, malgré l'absence de la procédure accélérée aux États-Unis.
- Le nombre d'accords bilatéraux et infra-régionaux qui ont été conclus dans l'Hémisphère ces dernières années, ainsi que l'accord que le Canada a conclu avec le Chili et les discussions qu'il entretient avec les pays du Mercosur, témoignent de cet enthousiasme.
- Réunis à San José, les ministres du commerce se sont mis d'accord pour recommander la mise en train des négociations de l'ALEA à l'occasion du Sommet de Santiago. Ils ont aussi convenu d'entamer rapidement des négociations détaillées.
- Bien que les pays de l'ALEA accueilleraient positivement la ré-introduction de la procédure accélérée aux États-Unis, ils reconnaissent que cette procédure n'est pas une condition essentielle pour entamer des négociations.

Au besoin

- Le Canada est déçu que l'administration américaine n'ait pu, jusqu'ici, obtenir le pouvoir lié à la procédure accélérée.
- Le Canada continuera d'appliquer ses plans visant à favoriser une plus grande libéralisation du commerce dans les Amériques, avec ou sans la procédure accélérée.
- Notre accord de libre-échange avec le Chili, nos efforts afin de mettre en place l'ALEA ainsi que nos liens plus étroits avec le Mercosur illustrent notre détermination dans ce domaine.
- L'approbation par le Congrès américain du pouvoir de négociation lié à la procédure accélérée serait dans l'intérêt commercial à long terme du Canada.